

Cabourg, le 01/11/2020



C A B O U R G

École Primaire Publique Jean Guillou  
24, place Jean Moulin  
14 390 Cabourg  
tél. 02 31 91 39 39  
Mél [ce.0140768j@ac-caen.fr](mailto:ce.0140768j@ac-caen.fr)

Service Affaires Scolaires/ Jeunesse  
11 bis rue d'hennery  
14 390 Cabourg  
tél : 02 31 28 88 88  
Mel : r.matuszak@cabourg.fr

**Objet : Mise en place de mesures de protection aux abords des établissements scolaires à Cabourg**

Comme suite à nos nombreux échanges, je vous confirme qu'après le déclenchement du Confinement par Monsieur le Président de la République à partir du 30 octobre, après le déclenchement du niveau "Urgence Attentat" du plan Vigipirate par le Gouvernement ce vendredi 30 octobre, Monsieur le Préfet du Calvados, dans une lettre du samedi 31 octobre 2020 demande aux Collectivités de mettre en place des mesures de protection et de neutralisation des emplacements de stationnement sur une certaine distance en amont et en aval de chaque entrée des établissements scolaires.

Avec les services de la Ville de Cabourg, nous avons procédé à la matérialisation de cette demande des services de l'Etat dès ce samedi après-midi, en respectant les distances demandées.

J'ai conscience que cela entrainera des difficultés de stationnement et de circulation, et que cela s'ajoute aux différentes procédures mises en place en prévention de la Covid-19.

***Concernant l'entrée du pôle élémentaire de l'école Rue d'Ennery :***

Il sera désormais interdit aux véhicules de contourner la place centrale (sauf accès des riverains et des taxis).

Les services de l'Etat nous demandent d'interdire les véhicules dans les enceintes scolaires et dans une distance de 20m à proximité des entrées des écoles. Il ne sera plus possible de stationner sur le parking habituel le temps de ces mesures.

***Concernant l'entrée du pôle élémentaire de l'école Avenue Charles de Gaulle :***

Nous avons, comme évoqué ensemble, mis en place le dispositif de coussins berlinois pour réduire la vitesse des véhicules sur cette partie de l'avenue, et instauré une zone 30 à partir de l'école maternelle et jusqu'au rond-point de l'avenue de la Brèche Buhot.

En complément du dispositif déjà en place, nous avons neutralisé les places de stationnements entre l'entrée piétonne du Garden Tennis et le dispositif déjà en place sur le trottoir.

Nous avons également neutralisé les places de stationnement face à l'entrée du service jeunesse.

J'ai conscience de la gêne que cela procure à l'ensemble des usagers de l'Ecole et des personnels.

***Concernant le pôle maternel de l'école***, il n'y a pas nécessité, à ce jour, de faire évoluer le dispositif en place.

Ainsi je me permets de vous inviter à :

- les inviter les usagers de l'école à stationner, pour amener ses enfants à l'école, en priorité : sur les espaces à proximité de l'avenue Charles de Gaulle (devant l'entrée du Parc de l'Aiglon avenue Charles de Gaulle, avenue de la Brèche Buhot à proximité du rond-point ou sur le Parking à l'arrière du Garden Tennis et à proximité de l'Ecole et sur le parking proche de la Poste et de l'Office de Tourisme.  
Ces emplacements permettent de rejoindre l'établissement à pieds de manière sécurisé ;
- faire respecter les cheminements de barrières organisés aux entrées de l'école afin d'éviter une grande proximité entre les personnes, un croisement important ;
- Enfin la Ville de Cabourg a pris un arrêté interdisant de fumer et de vapoter devant les établissements scolaires depuis le 1er septembre dernier pour améliorer le confort de tous aux abords des établissements.

Sébastien DELANOE  
Adjoint au Maire  
Délégué aux affaires scolaires